

A remplir si vous faites partie des personnels dits prioritaires. Fournir une attestation de l'employeur.

Retour du tableau rempli, vendredi 02/04 matin.

Temps périscolaires : vous aurez la possibilité de venir chercher votre enfant à l'heure qui vous conviendra dans ces créneaux horaires.

Cantine : le traiteur ne livre qu'à partir de 20 repas commandés. Aussi, selon le nombre d'enfants inscrits, votre enfant mangera soit un repas « tiré du sac » préparé par vos soins, soit un repas livré par le traiteur. La Mairie vous informera de ce qu'il sera possible d'organiser, en fonction des demandes.

Nom et prénom de l'enfant :

Classe :

Cocher les cases pendant lesquelles votre enfant sera présent à l'école :

	Mardi 06/04	Jeudi 08/04	Vendredi 09/04
7h00-8h20			
8h20-11h45			
11h45-13h20			
13h20-15h30			
15h30-18h30			

	Mercredi 07/04
7h00-8h20	
8h20-11h30	
11h30-18h00	